



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20210607-BUR-AG-21-065-DE
Date de télétransmission : 05/07/2021
Date de réception préfecture : 05/07/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 7 juin 2021

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement du projet de recensement de sentiers de randonnée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'an deux mille vingt et un, le sept juin à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS :

POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, PELLEGGRI Leslie, PADOVANI Jean-Jacques, ROSSI Michel, LINALE Serge, DE GENTILI Emmanuelle.

ABSENTS :

SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Pierre-Michel, MILANI Jean-Louis, ARMANET Guy, PADOVANI Marie-Hélène.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Plan de financement du projet de recensement de sentiers de randonnée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant la compétence de la Communauté d'Agglomération de Bastia en matière de développement économique dont notamment la promotion du tourisme ;

Considérant le guide des aides de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia a entamé une réflexion concernant la valorisation du patrimoine naturel et bâti, à travers les sentiers de randonnée et de découverte ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

-Le projet de recensement de sentiers de randonnée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

-Le plan de financement du projet et la demande à l'Agence du Tourisme de la Corse, comme suit :

Dépenses en € HT	10 000 €		
Recettes	Agence du Tourisme de la Corse	70,00%	7 000 €
	Autofinancement CAB	30,00%	3 000 €

Bureau du 7 juin 2021

OBJET : Plan de financement du projet de recensement de sentiers de randonnée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia

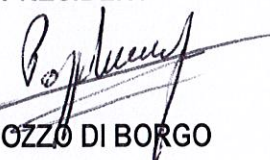
AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **05 JUIL. 2021**
et publication ou notification
du **05 JUIL. 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora **MOGHERAOUI**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification